



— RAPPORT

# Libérer l'entreprise.

**De l'assistanat et du fardeau fiscal.**

Par R. Rivaton et V. Pavanello.

---

LE MOT DE GASPARD

# « Une nouvelle approche »

**D**ans la fiscalité comme ailleurs, l'Etat a pris l'habitude de reprendre d'une main ce qu'il a donné de l'autre.

L'entreprise ne déroge pas à la règle. **Les aides en faveur des entreprises se sont multipliées et entassées au fil des ans.** Par ailleurs, **les prélèvements obligatoires pesant sur les entreprises sont croissants depuis les années 2000.** Les charges sociales payées par les employeurs représentent 13% du PIB en France contre seulement 7% en Allemagne.

Il est temps d'en finir avec ces prélèvements obligatoires exorbitants et ce maquis illisible d'aides publiques. Un « **effacement parallèle** » permettrait de baisser simultanément **50 milliards d'euros d'aides et de charges fiscales.** **Le taux de l'impôt sur les sociétés passerait ainsi à 20 %.**

Un moyen efficace de libérer l'entreprise de l'assistanat et du fardeau fiscal.

**Gaspard Koenig**

Président  
Génération Libre

# Se repérer dans le rapport.

## 01

**L'essentiel**

---

p. 4

## 02

**Introduction**

---

p. 6

## 03

**Partie 1**

---

p. 8

## 04

**Partie 2**

---

p. 18

## 05

**Conclusion**

---

p. 28

## 06

**Les auteurs**

---

p. 32

## 07

**Annexes**

---

p. 34

## 08

**Think tank**

---

p. 38

## L'ESSENTIEL

# Nos travaux en un coup d'oeil.

## Constat & analyse.

Les entreprises françaises doivent faire face à l'**exorbitance** des **prélèvements obligatoires**, d'une part ; et au **maquis illisible** et **complexe** des **aides publiques**, d'autre part.

Outre l'**impôt sur les sociétés** et le **poids des cotisations sociales** reposant sur le travail, les entreprises françaises font face à la **multiplication des taxes à la production**. Cette **fiscalité** est **compensée par des aides d'Etat** en faveur des entreprises **de plus en plus nombreuses**. Leur **efficacité** et leur **efficience** sont pourtant **contestables** : de nombreuses aides n'atteignent pas les objectifs fixés et les **coûts de gestion** engendrés sont très souvent **supérieurs aux avantages**.

Nous proposons une **clarification** et une **simplification** de ce **système** en faveur des entreprises.

## Propositions.

- 1. Supprimer 50 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises.** Utiliser les économies budgétaires réalisées pour baisser drastiquement la charge fiscale.
- 2. Ramener le taux de l'impôt sur les sociétés à 20 %** en effectuant une baisse de 30 milliards d'euros, de manière à s'aligner sur la moyenne européenne.
- 3. Supprimer le maquis des diverses taxes à la production** à hauteur de 20 milliards d'euros, notamment lorsqu'elles concernent les secteurs exposés à la concurrence internationale.

CHIFFRES CLÉS

# Les 3 chiffres à retenir.

# 63%

Il s'agit du **taux d'imposition total en France**. La moyenne dans l'Union européenne est seulement de 41%.

C'est ce que représente le **montant des aides d'Etat en faveur des entreprises** avec la mise en place du Pacte de responsabilité.

# 130

**Milliards d'euros**

# 33,33%

Il s'agit du **taux de l'impôt des sociétés en France (2017)**, contre 21,51% en moyenne au sein de l'Union Européenne et 24,07 % dans les pays de l'OCDE.

## L'INTRODUCTION

# Libérer l'entreprise.

**L**es **maux** de l'**économie française** sont connus et détaillés depuis longtemps ; **fiscalité trop forte** sur les facteurs de production, **rigidité** des **marchés** du travail et des biens et **lourdeur administrative**. Pour tous ceux qui veulent bien souscrire à ce diagnostic il existe également un consensus sur les objectifs à atteindre, à savoir baisse de l'imposition du capital, flexibilisation des marchés et simplification pour réduire les temps de production. La question de la réalisation concrète de ces grandes orientations reste cependant posée.

Comment réaliser la convergence fiscale avec la moyenne européenne sur la fiscalité des entreprises ? Comment diminuer les charges sociales qui pèsent sur les entreprises pour leur permettre de gagner en compétitivité ? Cette question est complexe car, dans le même temps, un **assainissement des finances publiques** semble **indispensable**, tant la trajectoire d'**endettement** se rapproche de l'**insoutenable**. En outre, les efforts sur les dépenses d'intervention ne peuvent de manière réaliste excéder ce qui a été fait dans les autres pays développés ces trois dernières décennies ; une réduction d'environ 5 points de PIB, soit une centaine de milliards d'euros. Les différents programmes élaborés dans le cadre de l'élection présidentielle de 2017 tout comme le quinquennat écoulé montrent bien à quel point il est **difficile de conjuguer** l'équation de **compétitivité** et de rapprochement de **l'équilibre budgétaire**. Dans ce contexte, une **réforme crédible** est avant tout une **réforme neutre pour le budget de l'Etat**.

Une étude comparative de la dépense publique en France par rapport aux autres pays montre que les différentiels se concentrent sur quelques points, les retraites et la dépense sociale notamment. Les aides publiques aux entreprises font également partie de ces exceptions. Trop nombreuses, bien souvent illisibles et donc inefficaces, ce sont les meilleures variables d'ajustement à la portée du législateur.

Des **travaux** très **conséquents** ont déjà été menés sur le sujet, que ce soit par la Cour des Comptes ou l'Inspection des Finances qui ont à chaque fois **montré l'inanité** de la plupart de ces **dispositifs d'aides**. D'Henri Guillaume (IGF) en 2011 à Jean-Jack Queyranne (Président de la région Rhône-Alpes) en 2013, les rapports se succèdent, dressant un constat unanime mais rien n'est fait.

## L'effacement parallèle.

Quand on est incapable de déterminer l'intérêt général, la facilité c'est de multiplier les cases. Ayant touché très concrètement le seuil de rupture au consentement de l'impôt, les **responsables politiques utilisent** les **niches fiscales**, la **multiplication des taux** ou la catégorisation de **dispositifs universels**, telle la **mise sous condition de ressources des allocations familiales**, comme autant de leviers de l'action publique. Le droit bouge, il n'évolue pas mais se fragmente pour répondre aux catégories. On ne peut ici que citer l'excellent Philippe Murray, « c'est toujours quand les empires s'effondrent que les lois s'y multiplient ».

La **fiscalité** est le **terrain** d'expression par excellence de la **fragmentation**. Fiscalité différente sur les biens et services avec de multiples taux de TVA, fiscalité sur l'épargne mitée de toute part, fiscalité sur le revenu grevée de niches sociales. En **2016**, en France, pas moins de **449** dépenses fiscales, c'est ainsi qu'on appelle les **niches** en langage fleuri, existent avec leur clientèle et leur lobbying. Ayant perdu tout objectif universel, la **fiscalité française** n'a **aucun cap**, aucune boussole.

Il est plus que temps d'agir en **supprimant minutieusement ces aides** et en **utilisant** les **économies budgétaires** pour **baisser drastiquement** la **charge fiscale** qui pèse **sur les entreprises**. Il faut le faire pour **retrouver** de la **compétitivité** mais aussi au nom de la **confiance**. La **mise à bas de l'universalité** a un coût concret, la **défiance**. Le chef d'entreprise d'une PME de province est persuadé de payer plus d'impôts que la multinationale du CAC40, les industriels accusent les agriculteurs de toucher des milliards d'aides et de manifester pour en demander toujours plus, un **soupçon d'inégalité** sourd lorsqu'on évoque les aménagements fiscaux dont bénéficie l'Outre-Mer ou le secteur du cinéma.

---

PARTIE 1

# Prélèvements obligatoires et maquis d'aides publiques.

## 1.1 LA FRANCE : MAUVAIS ÉLÈVE POUR LES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES SUR LES ENTREPRISES.

La France a un taux d'imposition total de 63% tandis que la moyenne européenne est de seulement 41%.

### Une charge fiscale totale plus élevée que celle de nos concurrents.

La **charge fiscale** totale pour une entreprise est définie comme la **somme des prélèvements obligatoires** qui pèsent sur elle. Le rapport Doing Business<sup>1</sup> de la Banque Mondiale utilise un indicateur, le **taux d'imposition total**, afin de comparer cette charge dans les différents pays. Il correspond au montant des taxes, impôts et cotisations obligatoires que l'entreprise doit acquitter au cours de son deuxième exercice, exprimé sous forme de **proportion du bénéfice commercial**<sup>2</sup>.

La France obtient un **taux d'imposition** total de **63%** dans le rapport de 2016<sup>3</sup> alors que la **moyenne européenne** est de seulement **41%**. Autour de nous, l'Espagne est à 50%, l'Allemagne à 49%, le Royaume-Uni à 32% et la Suisse à 29%. Les pays nordiques affichent également des taux relativement bas : Norvège à 40%, Finlande à 38% et Danemark à 25%. En Europe, seuls la Belgique (58%) et l'Italie (65%) présentent des taux comparables à la France. Les **entreprises** des grands **partenaires économiques extra-européens** sont eux aussi dans une **situation plus favorable** que leurs homologues françaises, que ce soit au Canada (21%), aux Etats-Unis (44%) ou au Japon (51%). Seule la Chine fait figure d'exception avec un taux estimé à 68%.

Un rapport du MEDEF de novembre 2014 estime ainsi que les **prélèvements obligatoires** nets sur les **entreprises** représentent chaque année quelques **295 milliards d'euros en France**<sup>4</sup>.

1. <http://français.doingbusiness.org/data/exploretopics/paying-taxes>.

2. « Le bénéfice commercial est, essentiellement, le bénéfice net avant toutes les taxes imposables. Il se distingue de la notion classique du bénéfice avant impôt, énoncé dans les états financiers. Lors du calcul du bénéfice avant impôt, un grand nombre de taxes à la charge de l'entreprise sont déductibles. Lors du calcul du bénéfice commercial, ces taxes ne sont pas déductibles. » Rapport Doing Business.

3. Le rapport 2016 se base sur les chiffres du 1er juin 2015.

4. Communiqué de presse du MEDEF du 26 novembre 2014.

Ce **prélèvement** est **croissant** depuis les années 2000 avec un arbitrage quasi systématique, démenti uniquement sur la période 2011-2015, en faveur de la **hausse des prélèvements** sur les **entreprises** plutôt que sur les **ménages**. Ce **choix** a été diamétralement **opposé** à celui effectué par les **autres pays européens** qui ont pris conscience plus tôt du **surcroît de compétitivité** imposé par la **mondialisation** et la mobilité des flux de capitaux. D'après les chiffres d'Eurostat, le rapport entre la somme des prélèvements fiscaux et sociaux et la valeur ajoutée est resté stable en France sur la dernière décennie alors même qu'il a considérablement baissé en Allemagne (-7%), en Belgique (-10%) ou encore aux Pays-Bas (-17%). La **baisse** de ces prélèvements a notamment porté sur les **charges sociales** employeurs, permettant à Elie Cohen de rappeler<sup>5</sup> que désormais les charges sociales payées par les employeurs représentent **13% du PIB en France** contre seulement **7% en Allemagne**.

**Graphique 1 : Taux d'imposition total des entreprises réparti entre les différents impôts, taxes et prélèvements (Annexes, p.35)**

## Un taux nominal d'impôt sur les sociétés très élevé.

Le tableau suivant présente un état des lieux des différents taux d'impôt sur les sociétés pratiqués en Europe<sup>6</sup>, ainsi que leur évolution entre 2000 et 2014. La **France** cumule ici **deux handicaps**. C'est d'abord le pays qui a, en 2014, le **taux d'impôt sur les sociétés le plus élevé** des pays étudiés. C'est ensuite celui qui a le moins diminué ce taux depuis 2000. Le premier ministre Manuel Valls a affirmé vouloir mener une baisse de l'impôt sur les sociétés de 33% à 28% mais celle-ci n'est programmée que pour 2020, si les circonstances le permettent.

La suppression en **2015** de la contribution exceptionnelle, créée par la seconde loi de finance rectificative pour 2011, a marqué néanmoins une **fin des hausses de l'impôt sur les sociétés**. La contribution s'élevait à l'origine à 5% de l'impôt dû par les sociétés avant déduction des crédits d'impôt puis a été alourdie à 10,7% à compter des exercices clos au 31 décembre 2013.

5. Elie Cohen et Pierre-André Buigues, *Le décrochage industriel*, 2014, Fayard.

6. Corporate taxes rates table, kpmg.com .



Vincent Pavanello.



Robin Rivaton.

Avec ce prélèvement, les sociétés de grande taille étaient soumises à un taux d'impôt sur les bénéfices global de 38%, impôt sur les sociétés à 33,33% auquel s'ajoute la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% ainsi que la contribution exceptionnelle au taux de 10,7%. Après suppression de la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés, ce taux sera réduit à 34,43%.

**Tableau n°1 : Comparaison des taux de l'impôt sur les sociétés en Europe (Annexes, p.35)**

## Un système d'imposition fracturé et mité.

En plus du **taux nominal de l'impôt sur les sociétés** et du poids des **cotisations sociales** reposant sur le travail, les entreprises françaises doivent faire face à la **multiplication des taxes à la production**. Une note de l'IFRAP intitulée « Compétitivité des Entreprises, et si on commençait par la fiscalité ?<sup>7</sup> » a souligné l'étendue du problème. Hors impôt sur les sociétés, ce sont **72,7 milliards d'euros de taxes** diverses qui **frappent la production**. La **France** compte plus de **150 taxes et prélèvements** pesant directement ou indirectement sur l'entreprise dans son cycle de production lorsque **l'Allemagne** n'en compte que **55**.

7. « Compétitivité des entreprises, et si on commençait par la fiscalité ? » Société Civile, le mensuel de la fondation IFRAP, octobre 2012.

En 2012, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris<sup>8</sup> s'alarmait du fait que « la **prolifération des taxes** en France rend[er] notre **système fiscal complexe et peu attractif** ». Ce rapport chiffre à 30 milliards d'euros le total des petites taxes qu'il conviendrait de rationaliser de toute urgence. Le choc de simplification annoncé en 2013 puis mis en œuvre par le gouvernement Valls permet ici et là de simplifier la vie des entreprises mais **aucune rationalisation de la fiscalité** n'a été **retenue**. Au contraire, sur les cinq dernières années, **49 taxes** ont été **créées** et **9 supprimées**. Pendant ce temps aucun pays européen n'en a produit plus de 3 nouvelles.

Au-delà de la baisse de rentabilité par rapport aux entreprises installées dans des pays voisins, ces **taxes**, parce qu'elles interviennent avant la vente du bien ou services produits, ont des **conséquences néfastes** en terme de développement de la **concurrence nationale**. Elles renchérissent les coûts de production et le capital à immobiliser pour une nouvelle activité. Elles obligent en outre à détourner des ressources vers de coûteux services de comptabilité.

## **1.2** UNE FISCALITÉ COMPENSÉE PAR UN ASSISTANAT D'ENTREPRISE.

L'expression « **assistanat d'entreprise**<sup>9</sup> » nous vient d'Alain Chrétien, député les Républicains de la Haute-Saône. Elle n'est pas usurpée tant l'Etat a multiplié les interventions économiques les entassant au fil des années et reculant devant toute velléité de rationalisation.

## **Des moyens considérables et en progression.**

Les **aides de l'Etat** en faveur des **entreprises** représentent, avec la mise en place du Pacte de responsabilité, un total d'environ **130 milliards d'euros par an**. Une aide est toujours une dépense publique, ce qui fait qu'elle vient **gonfler** la part des **dépenses publiques** dans le PIB. Néanmoins, elle peut prendre des formes diverses ; niches fiscales ou sociales mais également subventions, interventions financières ou encore interventions émanant d'acteurs parapublics, parfois avec des ressources propres, comme les CCI ou la BPI.

8. Trente milliards de « petites taxes » sur les entreprises à rationaliser, Bruno Laubard, CCI de Paris, 21 juin 2012.

9. « Halte à l'assistanat d'entreprise », Alain Chrétien, Les Echos, 5/01/2016.

## Le total des aides versées aux entreprises représente 130 Milliards d'euros.

Si le **total** des **aides** versées aux entreprises est **impressionnant**, il est également intéressant d'observer que **la facture s'alourdit** surtout d'année en année. Entre 2005 et 2010, le **coût** des **dépenses fiscales** bénéficiant aux **entreprises** a par exemple **augmenté de 33%**<sup>10</sup>.

En quinze ans, le soutien financier à l'innovation par les pouvoirs publics a doublé en euros constants<sup>11</sup>. Les modalités de soutien ont évolué au fur et à mesure de la montée en puissance des incitations fiscales, et notamment du Crédit d'impôt recherche (CIR), qui représentent aujourd'hui, avec 6,4 milliards d'euros, plus de 60 % du soutien total contre 17 % en 2000.

Cette tendance est confirmée par la mise en place du CICE qui octroie 20 milliards d'euros d'aides aux entreprises sous la forme d'un crédit d'impôt.



Examen du PLF par la représentation nationale.

10. Synthèse du rapport CPO, « Entreprises et niches fiscales et sociales » 2010.

11. France Stratégie, « Quinze ans de politiques d'innovation en France », janvier 2016, Paris.

La même logique est à l'œuvre avec la mesure du **pacte de responsabilité** consistant à **créer** une **niche sociale** de plus pour les salaires au niveau du SMIC, l'employeur d'un salarié au SMIC ne paiera plus aucune cotisation de sécurité sociale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, ou la récente prime à l'embauche, aide exceptionnelle mais pérennisée une année supplémentaire.

Outre l'**Etat**, les **collectivités locales** mettent également en place des **aides aux entreprises**. Le total des aides est estimé à **6,5 milliards d'euros** par an soit 3,5% de leur budget. On observe également que ces **dépenses** ont **augmenté de 4% entre 2007 et 2011**. La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) de 2015 avait prévu que les conseils départementaux perdent au 1<sup>er</sup> janvier 2016 les compétences économiques dont le versement des aides directes aux entreprises et d'autres projets économiques, comme les zones d'activités, estimés à 1,6 milliard d'euros. Pourtant de nombreux départements font de la résistance, l'association des départements de France (ADF) considérant qu'au final **les départements conserveront 90 à 95 % de leurs compétences**.

**Tableau n°2 : Ensemble des aides publiques aux entreprises (Annexes, p.36)**

## **Des aides orientées.**

Une première critique forte à l'égard des **aides** est qu'elles ne sont pas universelles et donne un pouvoir de **sélection** de la part de l'**administration** ou des **responsables politiques** pouvant engendrer des **comportements clientélistes** ou simplement **économiquement inefficaces**. Les deux-tiers des aides sont répartis en fonction de considérations sectorielles ou géographiques. C'est le cas des taux réduits de TVA quand bien même sont-ils pensés en fonction des consommateurs mais aussi des services à la personne, du logement, de la culture ou encore de l'Outre-mer.

**Un tiers des aides** repose sur le facteur travail sans considération

sectorielle, c'est le cas notamment des allègements Fillon sur les bas salaires ou du CICE, et sont donc en théorie **accessibles à toutes les entreprises**. Néanmoins parce que les différents secteurs ont des structures de rémunération des salariés différentes, il a été prouvé que les **aides ciblées sur les bas salaires favorisent** plus particulièrement les **secteurs les moins exposés à la concurrence internationale** du fait de densités de salariés plus élevées dans les secteurs industriels ouverts à la concurrence internationale<sup>12</sup>.

**Tableau n°3 : Intervention des collectivités locales par secteur (annexe p.36)**

## Des aides diluées.

Le **système** des aides est **dual**. D'une part, se dégagent **quelques aides avec de gros montants**. C'est par exemple le cas du CICE (20 milliards), des allègements Fillon sur les bas salaires (22 milliards) ou encore du crédit impôt-recherche (6 milliards environ). D'autre part, il existe **des milliers de petites aides** difficiles à lister mais dont le **poids total** finit par être **très important**. C'est ainsi que le rapport Queyranne estime à **660** le nombre d'**aides à la main de l'Etat**, dont plusieurs centaines de dispositifs avec un volume financier inférieur à 5 millions d'euros, et à **2745** celles des **collectivités locales**.

De même, un rapport du Sénat sur les collectivités locales et le développement économique avance le chiffre de **7 000** pour le nombre de **dispositifs locaux**<sup>13</sup>. A titre d'exemple, les collectivités locales proposent 1175 aides différentes pour les opérations de création-reprise-transmission<sup>14</sup>.

**Les collectivités locales proposent 1175 aides pour les opérations de création-reprise-transmission.**

Pire, **le nombre d'aides ne cesse d'augmenter**. On estime que **107**

12. KOLEDA Gilles, Allègements du coût du travail : pour une voie favorable à la compétitivité française,

13. Rapport n°372 du 20 février 2013 de Jean Luc Fichet et Stéphane Mazars.

14. Base sémaphore.

**niches fiscales** en faveur des **entreprises** ont été **créées entre 2002 et 2010** alors que les niches sociales sont passées de 44 à 64 entre 2005 et 2010 d'après le rapport du conseil des prélèvements obligatoires sur les niches fiscales et sociales<sup>15</sup>. Dans le cadre des aides directes à l'innovation, sur les quinze dernières années, les dispositifs nationaux ont connu une **réduction de moyens** affectés sans **aucune rationalisation**. Logiquement, leur **taille moyenne** a **diminué**, passant de **126 à 39 millions d'euros** par dispositif en moyenne.

La **multiplication des aides** a été accompagnée d'une **prolifération** des **interlocuteurs** pour les chefs d'entreprises qui cherchent des aides. Les intervenants se sont diversifiés notamment depuis le début de la décentralisation. Ainsi l'entrepreneur doit choisir entre les collectivités locales, les agences de l'Etat ou encore les organismes consulaires pour demander une aide. D'après le rapport Queyranne la moyenne d'institutions chargées du développement économique par région est de 75.

## La situation particulière de la France.

**Tableau n°4 : Les aides publiques à la R-D des entreprises (en % du PIB en 2011) (Annexes, p.37)**

Les comparaisons internationales montrent que **la France dépense plus** en aides publiques aux entreprises **que les autres**. Un rapport public thématique de la Cour de comptes<sup>16</sup> de 2011 rappelle que « les dispositifs d'exonération de cotisations sociales sont beaucoup plus importants en France » qu'en Allemagne. Concernant les aides à la recherche et développement, la France s'appuie sur des **incitations** plus nombreuses qui vise à permettre une **réduction** de l'**impôt** sur les **sociétés**.

Nous avons donc choisi un **rétrécissement de l'assiette** et des **taux élevés** alors que **l'Allemagne** a fait le **choix inverse** avec moins d'exonérations mais un taux d'impôt sur les sociétés plus bas.

15. Synthèse du rapport CPO « Entreprises et niches fiscales et sociales », 2010.

16. Les prélèvements sociaux et fiscaux en France et en Allemagne, Cour des comptes, mars 2011  
Metis Correspondance européenne du travail.

Les **politiques de taux de TVA réduits** sont également **beaucoup plus importantes qu'en Allemagne**. Le rapport de la Cour des comptes qualifie donc la **fiscalité allemande** de **plus « explicite** et visant la neutralité ». Cette divergence date du début des années 2000 mais elle a été accentuée par le **mitage progressif de notre impôt sur les sociétés** depuis 2004<sup>17</sup>. Inversement, on observe une **baisse des aides aux entreprises** sur la dernière décennie en Allemagne<sup>18</sup>.

**« En France, on a une typologie d'aides binaire : aide au secteur marchand ou non-marchand ».** Robin Rivaton.

Rémi Lallement, économiste au Centre d'Analyse stratégique ajoute une **autre différence entre la France et l'Allemagne** en matière d'aides publiques : « les **aides** aux entreprises ne sont **pas nécessairement publiques en Allemagne**. Il existe une zone grise. Elles peuvent venir d'associations professionnelles organisées par secteur et par métier: on les appelle les Verbände. Elles proviennent aussi d'associations à but non lucratif ou de fondations. Alors qu'**en France**, on a plutôt une **typologie binaire** : aide au secteur marchand ou non-marchand »<sup>19</sup>

Le **Royaume-Uni** était également **victime** de son **millefeuille administratif** en ce qui concerne les **aides aux entreprises**. La **solution** trouvée consiste à **supprimer deux aides avant d'en créer une nouvelle**. Cette logique du « one in two out » semble porter ses fruits et peut être un modèle pour la France selon Cécile Philippe, directrice de l'Institut économique Molinari<sup>20</sup>. La Belgique cherche également à simplifier le système des aides aux entreprises. Le gouvernement a fait adopter en juin 2015 des mesures qui rationalisent les aides à l'exportation.

17. Les prélèvements obligatoires dans une économie mondialisée, Conseil des prélèvements obligatoires, octobre 2009.

18. Clotilde de Gastines, « Allemagne : maquis d'aides publiques, politique industrielle ciblée », 2012.

19. Météurope.eu .

20. Radio : le « One In Two Out ». Littéralement une de plus, deux de moins, C. Philippe, avril 2014.

---

PARTIE 2

# Une stratégie inefficace et inefficente.

**U**ne aide peut poursuivre deux objectifs : soit elle vise à corriger une défaillance de marché, soit elle répond à un choix politique lié à des priorités industrielles par exemple. Les aides françaises se répartissent équitablement entre ces deux objectifs<sup>21</sup>. Dans les deux cas, l'Etat vise à maximiser le surplus en se substituant au marché.

Les coûts et avantages de la poursuite de ces deux objectifs sont assez clairs. Lorsque l'on veut **réduire une défaillance de marché** on cherche en réalité à **obtenir une croissance plus forte**. Lorsqu'il s'agit d'un choix purement politique c'est une croissance différente, jugée socialement préférable, qui est voulue.

### **Une aide peut poursuivre 2 objectifs : Corriger une défaillance de marché ou répondre à un choix politique lié à des priorités industrielles par exemple.**

Les coûts sont en revanche de nature similaire. Le financement de l'aide qui s'appuie sur des prélèvements obligatoires supportés par les agents économiques est le coût le plus évident. Mais d'autres éléments, des coûts cachés, doivent être pris en compte. Une **aide** doit être **administrée**, depuis le prélèvement d'une taxe pour la financer jusqu'au versement de l'aide au bénéficiaire et cela représente du temps et de l'argent. L'entreprise doit également consacrer une partie de son temps à la constitution d'un dossier pour obtenir l'aide. Enfin la science économique a montré qu'une **aide** constituait une **distorsion de concurrence** qui peut avoir des conséquences en termes de croissance potentielle.

#### **Schéma : La justification d'une aide publique aux entreprises (Annexes, p.37)**

Malheureusement, cette équation n'est valable que pour un petit nombre d'aides dans le cas français.

21. Annexes, « Pour des aides simples et efficace au service de la compétitivité », rapport Inspection Générale des Finances, JP. Demael, P. Jurgensen, JJ. Queyranne, Juin 2013.

## 2.1 LES AVANTAGES DE CETTE STRATÉGIE SONT MARGINALEMENT DÉCROISSANTS.

En modifiant ce que l'Etat considère comme une situation sous-optimale, il peut être générateur de plus de bien-être pour la population. Prenons l'exemple de la recherche et développement. Il a été démontré que les entreprises prennent en compte le bénéfice individuel de faire de la recherche et développement mais qu'elles n'internalisent pas les effets positifs pour toute la société, ainsi les concurrents pourront à terme utiliser les innovations de cette entreprise. L'Etat semble donc fondé à intervenir pour taxer celui qui n'innove pas et pour aider celui qui innove. Sans remettre en cause la validité théorique de cet argument, il s'avère que différents facteurs tendent à diminuer grandement le bénéfice de la résorption.

### La dépense publique a une efficacité marginale décroissante.

Comme le dit l'économiste Jean Marc Daniel « les **dépenses publiques** sont comme toutes les dépenses, c'est à dire à **rendement marginal décroissant** »<sup>22</sup>. Or **les aides sont de la dépense publique** et cela revient à dire que le premier euro dépensé dans le cadre d'une aide aux entreprises a été beaucoup plus efficace que celui que nous dépensons en plus aujourd'hui pour créer une niche sociale supplémentaire. Le raisonnement peut se faire à deux niveaux, valeur et volume.

En valeur : plus la valeur totale des aides publiques est élevée plus l'efficacité marginale d'une nouvelle aide est faible. Cela s'explique par le fait qu'on s'attaque en général d'abord aux plus grandes défaillances pour finir avec des défaillances minimales. Cet argument théorique est utilisé par de nombreux économistes. Pierre Cahuc<sup>23</sup> affirme par exemple qu'il existe un « **rendement décroissant des allègements de charges** ».

Un autre effet négatif concernant la concurrence doit ici être mentionné. Plus les **aides** sont **importantes** plus elles vont avoir tendance à être **utilisées pour des secteurs faiblement concurrentiels**, débitants

22. Jean Marc Daniel, « Ricardo revient ! Ils sont tous restés keynésiens », entretien pour Décideurs TV.

23. Pierre Cahuc, « Baisser les charges sociales, jusqu'où et comment ? », Revue française d'économie, 2003.

de tabac par exemple. Or ces interventions rendent possible une **rente additionnelle** aux professionnels de ce secteur, ce qui **réduit le surplus global**.

En volume : l'**augmentation du nombre d'aides** aux entreprises en volume pose également un problème, et tend à **réduire le bénéfice marginal**. D'abord on remarque que le risque d'incohérence augmente avec le nombre d'aides. Le cas des aides aux transports est à ce titre très intéressant. On remarque que les aides au transport ferroviaire sont de 280 millions d'euros alors même que les aides au transport routier sont de 330 millions<sup>24</sup>. On peut légitimement se demander quelle est la cohérence d'ensemble de cette stratégie.

## Il est de plus en plus difficile pour les entreprises de comprendre le système des aides.

De plus, il est clair qu'une aide est efficace si elle est utilisée par les agents économiques pouvant en bénéficier. Or il est de plus en **difficile** pour les **entreprises** de **comprendre** le **système des aides**. L'inflation du nombre des aides s'accompagne d'une inflation du nombre d'interlocuteurs qui tend à brouiller encore un peu plus le système. Deux éléments confirment la difficulté des entreprises à utiliser les aides dont ils sont pourtant les cibles. On voit fleurir des entreprises de conseil à la demande d'aide. C'est le cas par exemple de l'entreprise NÉVA qui aide les entreprises à demander des crédits d'impôt<sup>25</sup>. Un sondage<sup>26</sup> réalisé par l'entreprise EY a bien montré l'**illisibilité du système**. Plus de 71% des patrons de PME jugent que les **aides** sont **de moins en moins claires et accessibles**.

L'**efficacité marginale** est donc **réduite** au fur et à mesure que les dispositifs s'accumulent. On peut ajouter que la multiplication du nombre de dispositifs rend l'évaluation plus difficile, ce qui peut conduire au **maintien d'aides** totalement **inefficaces**.

24. JP Demael, P. Jurgensen, JJ Queyranne, « Pour des aides simples et efficace au service de la compétitivité », rapport IGF, Juin 2013.

20. Radio : le « One In Two Out ». Littéralement une de plus, deux de moins, C. Philippe, avril 2014.

25. <http://www.neva-net.com/> .

26. Jean-Pierre Letartre et Arnauld Bertrand, « L'efficacité des aides publiques aux entreprises, quelles priorités pour la compétitivité française ? », EY, Février 2013.

## Une stratégie contraire aux déterminants économiques actuels.

Les aides publiques ont donc structurellement une efficacité marginale décroissante. De plus nous allons voir que des éléments conjoncturels peuvent aggraver ce phénomène. Face aux évolutions du monde économique, il y a une véritable **inertie des aides publiques** qui ne s'adaptent pas aux nouvelles contraintes, inertie causée par la **lenteur de l'appareil budgétaire de l'Etat** où la modification d'une aide peut prendre plusieurs années, surtout lorsque des lobbies se mobilisent pour la défendre.

Les aides ne se sont pas adaptées à la contrainte internationale. C'est ainsi que seulement 20% des aides prennent en compte cet enjeu d'après le rapport Queyranne. On peut aisément penser que les entreprises mettent moins de temps pour s'adapter à ces éléments dans la mesure où cela détermine souvent leur survie.

Les **aides** ne se sont **pas adaptées à la nouvelle donne de la mondialisation** concernant l'innovation dans les pays développés. Les travaux de Philippe Aghion<sup>27</sup> ont bien montré l'existence d'une frontière technologique à laquelle les pays riches étaient confrontés. Dans cette situation c'est grâce à l'innovation que ces pays peuvent s'en sortir et cela est nécessairement intégré par les agents économiques dans leurs choix d'investissements. Malheureusement le système des aides est en retard, d'après le rapport Queyranne les **aides à l'innovation** ne représentent que **5% du volume total des aides**.

Le changement technologique n'est enfin jamais suffisamment pris en compte dans la conception des aides aux entreprises. En témoignent les missions du réseau des CCI. On sait que les CCI ont pour objectif de mettre des entreprises en relation, cédant-acquéreur par exemple, mais ce service n'a plus la même importance depuis le développement d'Internet où il y a déjà de nombreux sites permettant de savoir quelles sont les entreprises en vente.

27. Philippe Aghion, Fabrizio Ziliboti, Daron Acemoglu, « Distance to frontier, selection and economic growth », Journal of the economic association, mars 2006.

## Une inefficacité démontrée par les chiffres.

Les évaluations du rapport Guillaume<sup>28</sup> sur les niches fiscales viennent confirmer ces arguments théoriques. C'est ainsi que les **niches fiscales** touchant par exemple à l'impôt sur les sociétés sont **jugées inefficaces pour près d'un tiers d'entre elles**. On entend par inefficacité qu'elles n'atteignent pas du tout leur objectif initial, en raisonnant donc indépendamment du coût de la mesure. Pour les taux réduits de TVA ce chiffre atteint un quart. On obtient des scores similaires pour l'évaluation des **niches sociales**, où **un tiers** d'entre elles sont jugées **inefficaces**.

Le meilleur exemple est le **CICE** pour lequel un sondage de 2013 indique que seulement 43% des entreprises ont l'intention d'y recourir<sup>29</sup>. L'analyse de premiers résultats de ce dispositif est proposée dans une note de l'OFCE<sup>30</sup> présentée en décembre 2015. Si ce dispositif a permis de créer des emplois les auteurs du rapport notent que celui-ci a surtout entraîné une **hausse des salaires** dans les entreprises bénéficiaires, ce qui n'était **pas l'objectif initial**.

Le contrat de génération rentre également dans la catégorie des aides inefficaces car non utilisées par les agents économiques concernés. Lancée en 2013 cette aide devait inciter les entreprises à embaucher un jeune tout en gardant un senior car une entreprise qui utilisait le dispositif pouvait espérer 4 000 euros annuels de subventions. L'objectif était de créer 500 000 contrats de génération d'ici 2017. Le dernier rapport annuel de la Cour de comptes<sup>31</sup> juge très sévèrement cette aide qu'il qualifie de « complexe et peu lisible ». La Cour parle donc « d'échec » et rappelle que « fin juillet 2015, seulement 40 300 contrats avaient été signés, alors que plus de 220 000 étaient espérés à cette date ».

Les chefs d'entreprises jugent eux-mêmes sévèrement l'efficacité des **aides publiques**. L'étude EY précédemment citée indique par exemple que 58% des entreprises interrogées jugent les aides à l'exportation **peu efficaces**. Pour les aides aux entreprises prises dans leur ensemble, le résultat est encore pire puisque trois-quarts des répondants les jugent inefficaces.

28. Henri Guillaume, « Rapport du comité d'évaluation des dépenses fiscales et niches sociales », Juin 2011.

29. Etude KPMG pour la CGPME.

30. Bruno Ducoudré, Eric Heyer et Matthieu Plane, « Que nous apprennent les données macro-sectorielles sur les premiers effets du CICE ? », Evaluation pour la période 2014-2015, OFCE, 17 décembre 2015.

31. Rapport annuel de la Cour des Comptes, 2016.

## 2.2 LES COÛTS DES MESURES SONT CROISSANTS.

Les **trois types de coûts** sont le coût de financement de l'aide, le coût de gestion de l'aide et le coût pour l'entreprise pour avoir accès aux aides.

### Coût de financement de l'aide.

Le **coût de financement de l'aide** est **double**. Il y a d'abord une conséquence directe qui concerne les prélèvements obligatoires servant à financer les aides aux entreprises. La **charge fiscale** pesant **sur les entreprises** est **très importante** et elle entraîne évidemment des distorsions immenses. Etant donnée la non-affectation de la fiscalité en France on ne saurait expliquer que les recettes de l'impôt sur les sociétés financent plus que d'autres des niches sociales ou fiscales mais d'un point de vue théorique il est tout à fait possible de raisonner comme cela. En outre l'inflation des taxes affectées montre bien que ces coûts ont tendance à augmenter. Les **taxes** affectées aux **CCI** ont **augmenté de 30% entre 2003 et 2012**. Les CCI réalisent même des bénéfices depuis 2005.

Mais les **coûts indirects** sont peut-être **encore plus élevés**. Ils sont directement liés à la **stratégie française** d'une **faible assiette** mais de **taux élevés**. Cette stratégie entraîne d'abord un effet affichage très néfaste. En effet les agents ne sont pas parfaitement rationnels et ils attachent beaucoup d'importance au taux nominal même si le taux effectif est souvent beaucoup plus bas. L'impôt sur les sociétés est un très bon exemple de ces difficultés. Notons que cet effet affichage joue à plein lorsqu'il s'agit d'investisseurs internationaux qui ne sont pas forcément au courant de toutes les déductions fiscales possibles. Un effet classement vient également aggraver la situation. Ce sont en effet les taux nominaux qui sont pris en compte pour classer les pays selon leur attractivité fiscale. Or il est clair que la France est très désavantagée par cette forme de classement. La **France** a le **taux d'impôt sur les sociétés le plus élevé de la zone euro**<sup>32</sup> ce qui la place dans la pire des situations dans les classements.

Ces mêmes classements étant très regardés par les investisseurs

32. Commission Européenne.

internationaux on imagine facilement les conséquences de cette stratégie de taux élevés. Un **cercle vicieux** s'enclenche rapidement, les **investisseurs** sont **moins nombreux** donc les **recettes d'impôt sur les sociétés** par exemple **se rétractent**, ce qui incite les pouvoirs publics à **relever les taux**.

Il faut noter que les coûts directs et indirects sont aggravés en raison de la mondialisation et de la concurrence internationale qui en découle. Taxer fortement la production pour financer des aides pose beaucoup plus de difficultés aux entreprises si elles sont dans le même temps en concurrence avec des entreprises ne subissant pas ces coûts. Il en va de même pour les effets classements qui sont d'autant plus forts que les capitaux circulent librement.

## Coût de gestion de l'aide pour l'Etat et les collectivités locales.

Entre la taxe prélevée et l'aide accordée, l'Etat et les collectivités locales doivent supporter des coûts importants. En ce qui concerne le coût du recouvrement de l'impôt, nous en profitons pour rappeler les résultats médiocres de la France. Un rapport de l'OCDE<sup>33</sup> datant de 2006 indique que le coût pour 100 unités de recettes est de 1,35 en **France** loin derrière l'Italie (0,52), l'Irlande (0,86) ou encore la Nouvelle Zélande (0,81). **Seuls 8 pays font moins bien dans l'OCDE.**

Il est assez difficile d'avoir une idée du coût de gestion des aides mises en place par l'Etat mais nous avons de nombreuses informations sur les aides des collectivités locales. Certains de ces coûts sont liés à l'**inertie** des **dépenses de fonctionnement**. C'est ainsi que les départements ont vu leurs dépenses en matière de développement économique diminuer de 14% entre 2011 et 2013 alors que les dépenses de personnels ne diminuaient que de 11%. Un constat similaire peut être fait pour les dépenses des communes. On estime qu'environ 13 000 agents<sup>34</sup> sont affectés au développement économique dans les collectivités locales ce qui représente un coût d'environ 500 millions en dépenses de personnel.

33. L'administration fiscale dans les pays de l'OCDE et certains pays hors OCDE : série « Informations comparatives », 2006, TPA (Centre de politique et d'administration fiscales). Les chiffres correspondent à l'année 2004.

34. JP Demael, P. Jurgensen, JJ Queyranne, « Pour des aides simples et efficace au service de la compétitivité », rapport IGF, Juin 2013, Annexes.

Le rapport Queyranne rajoute à ces dépenses les frais de structure pour arriver à un coût total d'environ 700 millions d'euros. Si on compare les frais de gestion de l'aide et le montant correspondant au total des aides on obtient un ratio de 10,5%. Ce ratio est beaucoup plus important pour les agences de développement économique financées par les collectivités locales. Le rapport Queyranne affirme que ces agences reçoivent 158 millions de dotations et consacrent 71 millions à des frais de gestion, soit un ratio de 45%. On peut supposer que l'Etat connaît des **frais de gestion** similaires, c'est à dire **élevés**.

## Coût pour l'entreprise pour avoir accès aux aides.

Il est souvent difficile pour les entreprises d'avoir accès aux aides car elles sont souvent obligées de supporter des coûts importants (temps et/ ou argent) pour constituer des dossiers. Le rapport EY précédemment cité parle d'un « **labyrinthe des demandes d'aides** ». Trois-quarts des répondants considèrent que le **dispositif français d'aide aux PME est peu accessible** aux entreprises. Les difficultés les plus pénalisantes sont la « difficulté à comprendre les dispositifs » (25%), la « multiplicité des sources d'informations » (21%) et « l'absence d'une liste exhaustive des aides disponibles » (20%). Un tiers des sondés estime qu'il faut plus de deux mois pour monter un dossier et un quart entre un et deux mois. Cette complexité semble en plus s'aggraver depuis quelques années. C'est ainsi que 71% des sondés déclarent ressentir une **dégradation dans la clarté du choix des aides** depuis 3 ans.

Ce coût en temps peut même devenir un coût financier : quand les entreprises n'ont pas les ressources en interne pour monter les dossiers elles doivent faire appel à des intermédiaires. L'exemple du CICE est tout à fait caractéristique de ce problème. Il ressort de nos études qu'un salon de coiffure avec deux salariés s'est vu facturer 200 euros l'élaboration d'un dossier pour la demande du CICE par son comptable. Ce chiffre monte à 1600 euros pour une entreprise industrielle de quinze salariés.

Les chefs d'entreprise ont exprimé plusieurs fois leur **exaspération** vis-à-vis de ce **système** et de ses défauts. François Asselin, le président de la CGPME, a déjà demandé un nouveau système plus pérenne.

« Nous ne sommes pas des chasseurs de primes. **Les patrons de PME préfèrent des baisses de charges pérennes aux aides** ». Des experts du secteur comme Patrick Féger, président du cabinet d'expertise comptable Exco Nexiom, ont aussi un regard cru sur la question. « Parler de maquis, c'est faible, il s'agit d'une véritable **forêt vierge d'aides** ! Surtout, c'est une **forêt mouvante** ! Les aides changent sans cesse, leur périmètre se modifie, un gouvernement défait ce qu'un autre a fait, c'est une matière très mouvante **difficile à appréhender** pour le petit entrepreneur. Les politiques parlent de guichet unique, mais il n'existe pas. »

## Distorsion de concurrence entre secteurs.

L'**aide**, tout comme la **taxe**, est **facteur de distorsion de concurrence** mais cela est aggravé par deux phénomènes. Premièrement la distorsion de concurrence est encore plus préjudiciable lorsqu'elle privilégie des secteurs du passé par rapport aux secteurs d'avenir. Le rapport Queyranne nous indique malheureusement que la France est victime de ce phénomène, où **seulement 5% des interventions visent un soutien à l'innovation**. Pire que cela, les aides cherchent à protéger des secteurs moins porteurs.

Le deuxième phénomène est exogène, il est lié à la révolution numérique qui oblige chaque pays à se moderniser plus vite que jamais. C'est la conjonction de ces deux phénomènes qui rend la **distorsion de concurrence plus coûteuse aujourd'hui qu'hier** en termes de croissance potentielle.

De nombreuses aides n'étaient pas efficaces, c'est-à-dire qu'elles n'atteignaient pas les objectifs fixés, mais la majorité des autres aides ne sont pas efficaces. Les **coûts engendrés par la mise en place de l'aide** sont très souvent **supérieurs aux avantages**. Les chiffres du rapport Guillaume sont ici alarmants. Environ 60% des niches fiscales sur l'impôt sur les sociétés sont jugées inefficaces. Pour les niches sociales, ce même rapport Guillaume n'en trouve qu'une seule efficace, les allègements Fillon sur les bas salaires, les vingt autres étant jugées inefficaces ou inefficaces, pour un total d'environ 14 milliards d'euros.

---

CONCLUSION

**Libérons  
enfin  
l'entreprise.**

**L**es conclusions du rapport d'EY sont, à ce sujet, très claires. Les entreprises déclarent majoritairement qu'elles « n'ont **pas besoin d'aides** publiques **mais d'une baisse de charges** pour redresser leurs marges et pour financer leur croissance ». Elles mettent également en avant la nécessité d'un « cadre stable plutôt que de nouvelles aides ».

Les prises de positions en faveur d'un changement total de stratégie se multiplient. L'une des voix fortes sur le sujet est l'ancien ministre et candidat à la présidentielle Alain Madelin qui multiplie les déclarations depuis plusieurs années. Il en a même fait l'un des points clés de son programme pour rendre l'économie compétitive :

« D'un côté, **l'État prélève beaucoup** et même trop. De l'autre, l'État **subventionne massivement**, sûrement trop. En effet, si nous sommes un pays aux prélèvements records, nous sommes aussi celui des aides records à l'économie et aux entreprises : bientôt plus de 150 milliards ! Bien sûr, toutes ces aides ne peuvent pas être redéployées, mais un grand troc favorable à la croissance et à l'initiative est possible. Sur un quinquennat, plusieurs dizaines de milliards peuvent sûrement être ainsi troqués contre des baisses d'impôts et contre des libertés entrepreneuriales. Les entreprises, dont on comprend qu'elles soient attachées à des mécanismes de subventions devenus vitaux pour beaucoup et qui ne viennent qu'adoucir les contraintes qu'on leur impose par ailleurs, devraient cependant réfléchir à une sortie prudente, progressive et négociée d'un tel **système absurde, coûteux et aux multiples effets pervers**. »

Il faut ajouter que le montant des aides commence à attirer l'attention des médias et du grand public. En mars 2016, l'émission Spécial Investigation a réalisé un reportage intitulé *Aides aux entreprises : le grand bluff* assez critique sur le montant des aides. La controverse autour des contreparties exigées dans le cadre du Pacte de compétitivité et du nombre d'emplois créés montre que ce montant, dans un contexte de ressources rares, commence à exciter les convoitises. Elle fait écho à la baisse de la TVA dans la restauration, mesure coûteuse de 2,6 milliards d'euros promise par le Président Chirac, qui avait été vertement critiquée ensuite.

Les entreprises ont aujourd'hui intérêt à contractualiser un changement de stratégie avant que la grogne ne se fasse trop forte et que la suppression des aides ne s'accompagne pas d'une baisse de la fiscalité.

Nous proposons donc de **baisser les aides publiques et la charge fiscale** de 50 milliards d'euros. La simultanéité est très importante car elle permet d'obtenir un accord avec les différents secteurs d'activité.

Cette baisse de 50 milliards servirait en partie à une **baisse de l'impôt sur les sociétés** de 30 milliards pour le rapprocher d'un **taux nominal de 20%** cohérent avec nos compétiteurs internationaux et qui bénéficierait notamment aux petites et moyennes entreprises nationales qui n'ont que peu de solutions d'optimisation à disposition. Les 20 milliards restant serviraient à **effacer le maquis des diverses taxes à la production**, les plus petites notamment lorsqu'elles concernent les secteurs les plus exposés à la concurrence internationale.

## **Nous proposons de baisser simultanément les aides publiques et la charge fiscale de 50 milliards d'euros.**

Les ressources nécessaires à cet effort pourraient être trouvées dans la suppression du CICE (20 milliards d'euros), la fusion du Crédit Impôt Recherche et le Crédit Impôt Innovation afin d'en diminuer la valeur de moitié (3 milliards), la suppression des niches sociales (3 milliards), la suppression des niches fiscales et la refonte des taux de TVA réduits dont une étude de l'OCDE<sup>35</sup> comme le rapport Guillaume ont bien montré les limites (20 milliards), la réduction drastique des compétences économiques des collectivités territoriales avec une concentration (4 milliards).

Concernant les secteurs des services à la personne, du logement, de l'agriculture et de la culture, des contrats spécifiques peuvent être envisagés proposant une baisse du subventionnement en échange d'une baisse de la réglementation dans un cadre pluriannuel.

C'est le cercle vicieux qui a cours dans le logement qu'il faut briser. Des

35. The effectiveness of reduced VAT rates as a redistributive tool, OECD, 10 décembre 2014.

**nouvelles réglementations faussant les mécanismes de marché**, comme le blocage des loyers, conduisent à une **baisse de la liquidité du marché** et obligent ensuite à subventionner l'offre ou la demande. Ces secteurs étant intensifs en main d'œuvre, des avancées sur le marché du travail sont aussi un puissant facteur de gain de compétitivité.

Enfin, la taxe affectée correspondant à la Contribution Economique Territoriale (CET) pourrait être remplacée par une taxe optionnelle qui inviterait le chef d'entreprise à juger lui-même de la vertu des services financés. Ce système de Opt-in/Opt-out serait une révolution positive dans le fonctionnement de notre Etat car elle pousserait les agences de l'Etat à améliorer leurs services. La Loi Macron poursuivait le même objectif mais la mesure a été retoquée par le Conseil constitutionnel.



Ministère de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics. ©SébastienBonaïmé

---

**LES AUTEURS**

# Robin RIVATON

---

**BIOGRAPHIE**

## Président de Paris Région Entreprises

Né en 1987, Robin Rivaton est diplômé d'un master en droit économique à Sciences Po Paris et d'un Master Grande-Ecole en management à l'ESCP Europe. Il rejoint entre 2012 et 2013 le groupe de conseil en stratégie Boston Consulting Group comme « associate ». L'année suivante, il devient « plume » du PDG des Aéroports de Paris et secrétaire du Comité Exécutif du groupe. En 2016, son engagement public se concrétise. Il devient conseiller chargé de l'attractivité et du développement économique auprès de Valérie Pécresse à la région Ile de France, et conseiller économique de la campagne de Bruno Le Maire au cours des primaires de la droite et du centre cette même année. Par ailleurs, il est l'auteur de nombreux ouvrages portant sur la compétitivité économique, la fiscalité et l'innovation et collabore avec plusieurs médias et think-tanks.

Enfin, il est, depuis 2016, Président de Paris Région Entreprises.

### **Bibliographie :**

- « Quand l'État tue la nation » : Plon, 2016, 208 p.
- « Aux actes dirigeants » : Les Belles Lettres, 2016, 232 p.
- « La France est prête » : Les Belles Lettres, 2014, 176 p.
- « Relancer notre industrie par les robots » : Du Quesne, 2013, 105 p.

# Vincent PAVANELLO

---

## BIOGRAPHIE

# Entrepreneur et conseiller

A 23 ans, Vincent Pavanello est conseiller du PDG de Finances & Dérivés, un fonds d'investissement en Real Estate, depuis 2015 et entrepreneur. Spécialiste de l'immobilier, il est depuis 2017, co-fondateur de Real Estech, association fédérant les entrepreneurs de l'immobilier.

De plus, il est avec Robin Rivaton co-auteur d'un essai intitulé « L'immobilier demain : la Real Estech, des rentiers aux entrepreneurs », publié en septembre 2017.

## L'auteur en 4 dates :

**2014** : Master Management de l'ESCP Europe.

**2015** : Conseiller du PDG Finances & Dérivés.

**Janvier 2017** : Co-fondateur de Real Estech.

**Septembre 2017** : Publication de son ouvrage co-écrit par Robin Rivaton, « L'immobilier demain : la Real Estech, des rentiers aux entrepreneurs ».

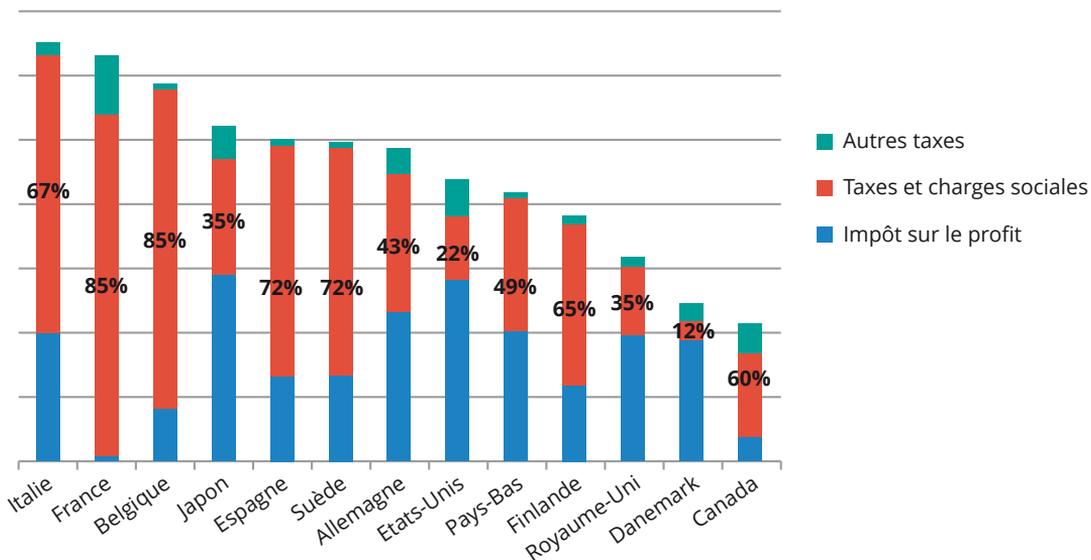
---

ANNEXES

# Sources et références.

## Graphique 1 : Taux d'imposition total des entreprises réparti entre les différents impôts, taxes et prélèvements.

### Part des taxes et charges sociales dans les prélèvements obligatoires



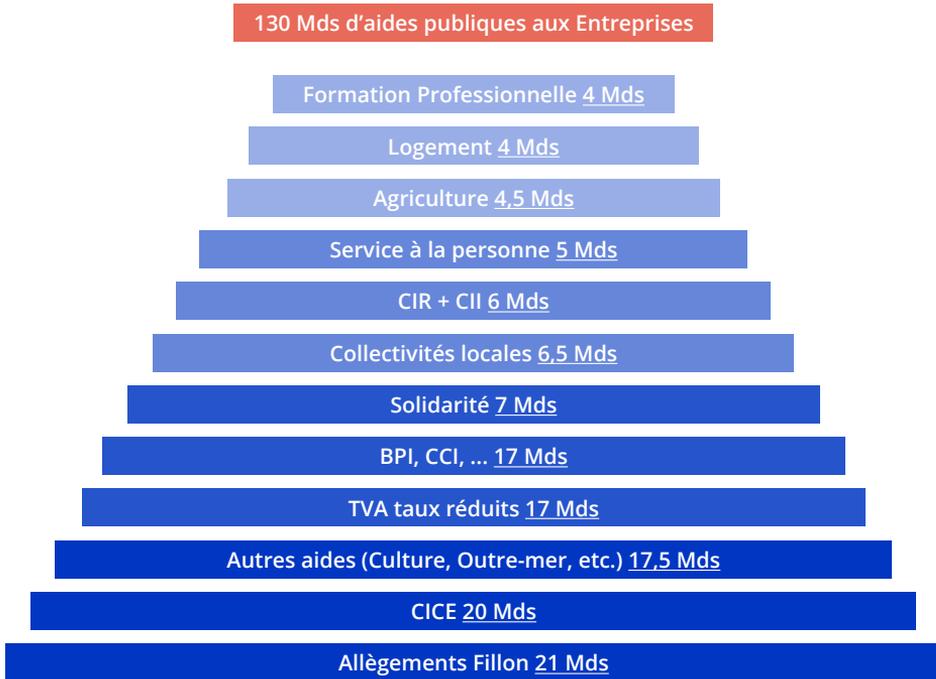
Source : Banque Mondiale, Doing Business 2016

## Tableau n°1 : Comparaison des taux de l'impôt sur les sociétés en Europe.

| Pays             | Taux IS 2014 | Évolution depuis 2000 |
|------------------|--------------|-----------------------|
| Allemagne        | 29,50%       | -22 points            |
| Canada           | 26,50%       | -18                   |
| Italie           | 31,40%       | -10                   |
| Autriche         | 25%          | -9                    |
| Finlande         | 20%          | -9                    |
| Royaume-Uni      | 21%          | -9                    |
| Danemark         | 24,50%       | -7,5                  |
| Suisse           | 17,92%       | -7                    |
| Suède            | 22%          | -6                    |
| Nouvelle Zélande | 28%          | -5                    |
| France           | 33,30%       | -3,3                  |

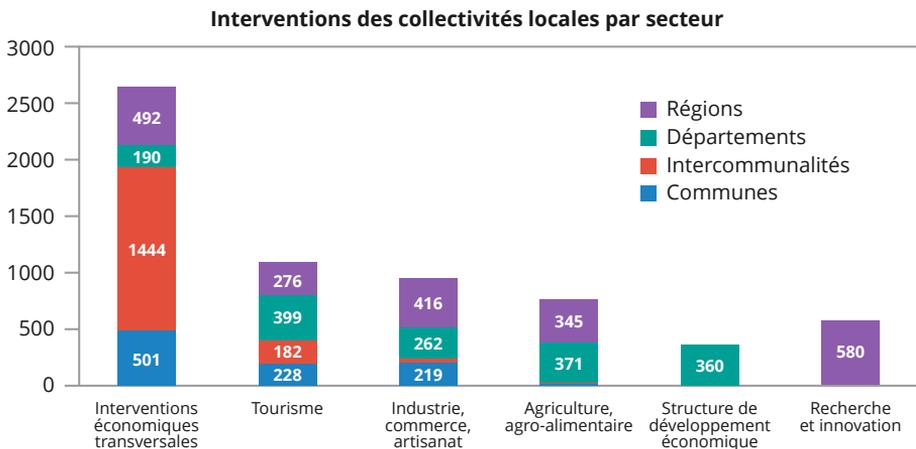
Source : Corporate taxes rates table, kpmg

**Tableau n°2 : Ensemble des aides publiques aux entreprises**



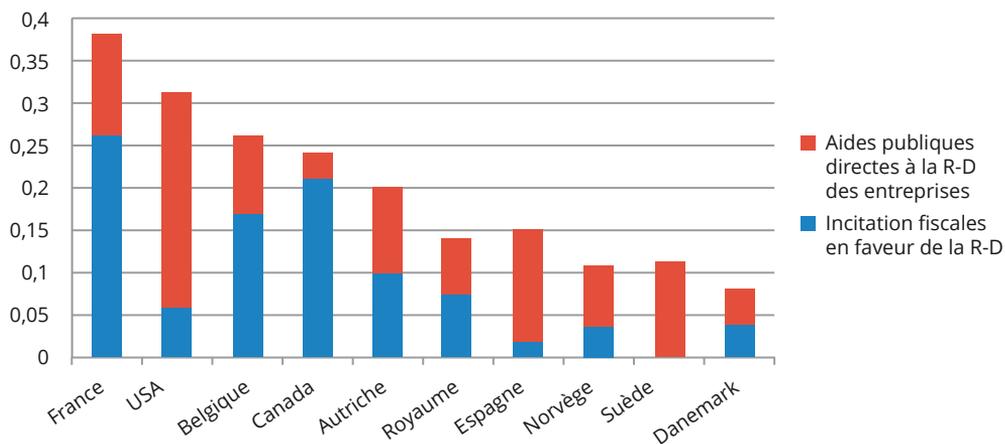
Source : Rapport Queyranne

**Tableau n°3 : Intervention des collectivités locales par secteur**

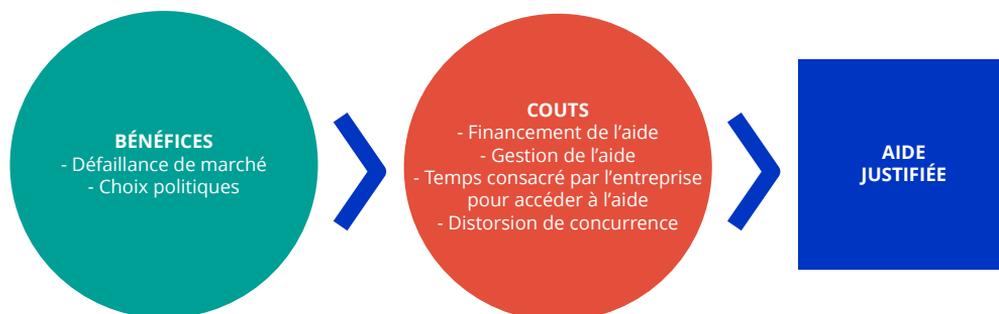


Source : Rapport Queyranne

**Tableau n°4 : Les aides publiques à la R-D des entreprises  
(en % du PIB en 2011)**



**Schéma : La justification d'une aide publique aux entreprises.**



---

GENERATION LIBRE

# La raison d'être du think tank.

Tocqueville déplorait déjà, dans *L'Ancien Régime et la Révolution*, « l'effrayant spectacle » des philosophes français, coupés du reste de leurs semblables, ignorants de la vie de la Cité, aveugles au reste du monde. « Même attrait pour les théories générales, les systèmes complets de législation et l'exacte symétrie dans les lois ; même mépris des faits existants ; même confiance dans la théorie. »

A l'inverse, les politiques restent bien souvent détachés de toute réflexion philosophique, en se reposant trop exclusivement sur l'administration pour imaginer les projets de réformes.

**« C'est donc à mieux marier théorie et pratique, principes philosophiques et action politique, que doivent travailler les think tanks »**

Sur le fondement d'une doctrine claire, ils rassemblent les compétences d'experts pour décliner des idées parfois inhabituelles en politiques publiques précises et chiffrées. S'agissant du revenu universel par exemple, GenerationLibre s'est emparé d'un concept puissant mais très abstrait pour élaborer une proposition économiquement viable sous la forme d'un impôt négatif.

Il est heureux que les think tanks jouent un rôle croissant sur la scène publique française. Au-delà des convictions de chacun, c'est la garantie d'un débat riche et informé sur les grands sujets de notre temps.

## ACTIONS

# Notre combat quotidien.

## Nos objectifs.

- 1. Vivre et laisser vivre**, pour permettre à chacun de définir ses propres valeurs dans une société ouverte.
- 2. Briser les rentes**, parce que la libre concurrence des échanges comme des idées est le meilleur moyen de contester l'ordre établi.
- 3. Penser le progrès**, pour que les innovations technologiques demeurent au service de l'individu.

## Nos dernières publications.

- « Redéfinir le contrat de travail : de la subordination à la coopération », janvier 2017 ;
- « Liber, une proposition réaliste, tome II », janvier 2017 ;
- « Retrouver l'Europe, pour un État minimal européen », chapitre I, avril 2017 ;
- « Le sexe et l'État : de l'indisponibilité à la libre détermination », juin 2017 ;
- « Pour une révolution normative, sortir de l'enfer réglementaire », juin 2017.

— NOUS SOUTENIR

# Soutenir de nouvelles idées.

GenerationLibre est un jeune think tank fondé en 2013 par le philosophe Gaspard Koenig. Il défend un libéralisme à la fois économique, politique et sociétal, plaçant l'individu et ses libertés au cœur de la politique publique. Au quotidien, le think tank élabore des propositions pour briser les rentes publiques - comme privées - transformer notre organisation sociale, la rendre plus juste et l'adapter à l'ère numérique.

Son financement repose exclusivement sur la générosité de ses membres, seule garantie de sa liberté de ton et de son indépendance. GenerationLibre refuse toute subvention publique, ne prend aucune commande et ne dispense aucune activité de conseil ou d'expertise auprès d'entreprises ou particuliers.

## **Nous écrire, nous rencontrer.**

GenerationLibre  
24, rue Saint-Lazare  
75009 Paris  
[contact@generationlibre.eu](mailto:contact@generationlibre.eu)

[www.generationlibre.eu](http://www.generationlibre.eu)